

Opinion - Loi sur le climat

Le prix des logements explosera!

Le 18 juin prochain, nous voterons sur la Loi fédérale sur la protection du climat (LCI). Cette loi induit l'interdiction de consommer des énergies fossiles en Suisse au plus tard en 2050. Elle interdit donc le chauffage au gaz ou au mazout et n'autorise plus que le chauffage à l'électricité, au bois et à distance. Le prix des logements augmentera massivement.

La Loi sur la protection du climat fixe des objectifs de réduction concrets d'émissions de CO₂. D'ici 2040, les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites de 75% par rapport à 1990. Des objectifs intermédiaires s'appliquent à plusieurs secteurs, dont les bâtiments. La loi confronte les propriétaires de maisons aux valeurs indicatives les plus strictes de tous les secteurs concernés. Si l'industrie doit réduire ses émissions de 50% d'ici 2040 et les transports de 57%, le secteur du bâtiment doit les réduire de 82%!

La sortie des énergies carbonées ne se fera pas sans douleur: alors que chaque personne dépense chaque année 3000 francs pour sa consommation d'énergie, ce montant sera porté à 9600 francs par an et par personne, selon un calcul publié en février 2022 par l'EPFL. Soit une augmentation de 6600 francs! Pour une famille de quatre personnes, on parle donc de 26 400 francs d'augmentation par an.

Non à un gaspillage colossal

Pas moins de 40% des 900 000 chauffages à énergies fossiles en Suisse ont moins de 10 ans et sont donc à peine à la moitié de leur cycle de vie. Ce sont 80% des propriétaires de maisons qui seront contraints par la nouvelle loi de passer à un «chauffage électrique optimisé» (pompe à chaleur). L'utilisation de pompes à chaleur induit généralement des améliorations thermiques supplémentaires onéreuses, telles que l'adaptation de la distribution du chauffage, le remplacement des fenêtres et l'optimisation de l'isolation du bâtiment. Ainsi, on parle de dépenses qui atteignent



Céline Amaudruz, conseillère nationale.

plusieurs dizaines de milliers de francs (voir plusieurs centaines de milliers de francs) pour remplacer des systèmes de chauffage tout à fait opérationnels. C'est un gaspillage colossal qui est ainsi programmé. Il générera des dépenses importantes, qui seront évidemment reportées sur le prix des loyers.

Non aux black-outs

L'interdiction des énergies fossiles implique le recours à l'énergie électrique pour compenser. La consommation actuelle d'électricité (environ 60 TWh) devra atteindre un peu plus de 90 TWh. En raison de l'augmentation globale des besoins en électricité (croissance démographique et numérisation de la société) et de la ferme-

ture progressive des centrales nucléaires suisses d'ici 2044 (selon la Stratégie énergétique 2050), il y aura un déficit de production d'électricité d'environ 45 TWh, qui devra être comblé par la construction de nouvelles installations.

Or, la Loi sur la protection du climat ne dit rien sur la manière de remplacer ces sources de production par des sources d'énergie renouvelable. En clair, on nous demande de faire un grand saut dans l'inconnu en essayant d'éviter les pénuries d'électricité et les *black-outs* comme on essaie d'éviter les gouttes d'eau quand la pluie arrive.

Non à une augmentation des charges

Tout le monde, propriétaires et locataires, y compris les gens qui se chauffent déjà avec des énergies renouvelables, doit s'attendre à une hausse massive des prix de l'électricité. D'un côté, les charges du logement augmenteront pour tout le monde en raison de la raréfaction de l'énergie disponible sur le marché, de l'autre la sécurité de l'approvisionnement diminuera. Quand l'offre se raréfie, les prix augmentent, c'est un principe économique basique bien connu! Ainsi, personne ne sera épargné par les conséquences de cette loi.

La loi sur laquelle nous voterons le 18 juin est une véritable loi sur le gaspillage de l'électricité. Elle induit une augmentation des charges de 6600 francs par an et par personne: c'est pourquoi je voterai Non. ■

CÉLINE AMAUDRUZ, CONSEILLÈRE NATIONALE
PRÉSIDENTE DE L'UDC GENÈVE